



Ministère de l'Enseignement
Supérieur et de la
Recherche Scientifique



Institut National Polytechnique
FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY



PROJET DE CENTRE D'EXCELLENCE
AFRICAIN - VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR
AJOUTEE
(CEA - VALOPRO)

RAPPORT D'AUDIT INTERNE

DEUXIEME TRIMESTRE 2021

(Période d'activité du 01 avril au 30 juin 2021)

La mission s'est déroulée du 12 au 28 janvier 2022

Supervisé par
Le comité d'audit interne

L'équipe d'audit interne était composée de :

M. DJEHA Kouadjalain Josué (auditeur interne en chef)

M. ADOU Arsène (auditeur)

SOMMAIRE

I.	RAPPEL DU CADRE ET OBJECTIF DE LA MISSION.....	2
II.	LA MISSION : Travaux menés par l'audit interne	3
	1 -La passation des marchés.....	3
	2 -La gestion financière.....	3
	3 -La gestion budgétaire.....	4



RAPPORT D'AUDIT INTERNE

Deuxième trimestre 2021

Monsieur le Directeur Général,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport relatif au deuxième trimestre de 2021 sur la gestion financière et la passation des marchés concernant le projet CEA-VALOPRO.

Conformément à la Charte d'audit interne du projet CEA- VALOPRO, le présent rapport a été soumis au comité d'audit interne pour examen.

I. RAPPEL DU CADRE ET OBJECTIF DE LA MISSION

Les travaux d'audit ont été axés principalement sur la mission d'assurance.

Le champ de ces travaux incluait l'examen des documents de passation de marchés et de gestion financière.

Nous avons, par ailleurs, effectué cette mission d'audit selon les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et au Code de déontologie établis par l'Institut des auditeurs internes (IIA), en tenant aussi compte des dispositions de la Charte d'audit interne du projet CEA- VALOPRO.

Cette mission d'assurance avait pour objectif les actions suivantes :

- veiller au bon fonctionnement de la gestion financière,
- évaluer la gestion financière du budget,
- évaluer la passation des marchés ;
- et formuler des recommandations nécessaires à l'optimisation du processus de gestion financière et de passation des marchés.

II. LA MISSION : Travaux menés par l'audit interne

1. La passation des marchés

Nous avons procédé à l'audit des marchés, pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2021.

Les travaux d'audit ont consisté à :

- vérifier que les acquisitions sont faites conformément au Plan de Passation des Marchés (PPM) approuvé par la Structure Chargée des Marchés Publics et transmis à l'AFD pour information.
- vérifier que tout marché soit inscrit au préalable dans le plan de passation des marchés sous peine de nullité

L'audit interne a relevé l'absence d'un Spécialiste de Passation de Marché (SPM)
L'audit interne a constaté dans le PPM des marchés prévus et réalisés au cours du deuxième trimestre 2021, présentés dans le tableau suivant :

Nom du marché	Prévus	Réalisés	Non enclenchés
Travaux et Equipements	04	03	01
Prestation Intellectuelle	09	04	05

Ces marchés ont été passés par le Responsable Administratif et Financier (RAF) selon la procédure des marchés pour permettre la continuité de l'exploitation, la gestion du projet et l'atteinte des objectifs.

2. La gestion financière

L'audit a constaté une retenue de 5% sur le paiement des prestataires au Régime Synthétique ou de l'Entreprenant ou Microentreprise sur le compte bailleur

La convention de crédit N° CCI 1679 01 T signée le 05 mars 2020 entre l'Agence Française de Développement (AFD), le Prêteur et la République de Côte d'Ivoire, l'Emprunteur stipule en son Article 9.4 (Impôts, droits et taxes) que : « L'Emprunteur s'engage à rembourser au Prêteur tous frais ou Impôts, à la charge de l'Emprunteur qui auraient été le cas échéant réglés par le Prêteur, à l'exception des Impôts dus en France ».

L'audit interne recommande à l'unité de gestion une attention particulière au respect de la convention susvisée.

3. La gestion budgétaire

L'audit de la gestion budgétaire consiste à connaître, analyser les écarts et mettre en place des mesures correctives.

L'audit interne n'a pas relevé d'écart dans l'analyse budgétaire du projet CEA-VALOPRO du deuxième trimestre 2021.

Conclusion :

Le problème sur la retenue à la source pour le compte du Trésor Publique a été constaté sur la procédure de gestion financière du projet.

Le responsable a promis de prendre des mesures pour résoudre cette situation.

L'audit interne va assurer le suivi de la mise en œuvre des mesures recommandées, si nécessaire.

Yamoussoukro, le 01 avril 2022

Le rapporteur et auditeur interne principal



DJEHA Kouadjalain Josué